

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1: Société organisatrice

Weecast SAS, société dont le siège est situé 31 rue d'Alger 83000 TOULON, sous le numéro de SIRET 51750217500030, (ci-après "Société Organisatrice") organise du 01 décembre 2017 à 10h au 24 décembre 2017 à 23h30, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement.

Article 2: Conditions de participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, Belgique et Suisse, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Weecast SAS et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour diffuser un courrier électronique d'information de la société organisatrice à condition que le participant ait donné son accord.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Les étapes pour participer au jeu sont les suivantes.

1. Accéder à la page Facebook Tutoweecast accessible depuis l'adresse : <https://www.facebook.com/tutoweecast>
2. Cliquer sur le bouton Participer
3. Autoriser les permissions demandées au moment de l'installation de l'application "Instant gagnant"
4. Cliquer sur le bouton de participation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)
5. Cliquer sur la case du jour correspondant
6. La réponse est instantanée : le participant est informé s'il a gagné ou perdu

Pendant la durée du jeu, une personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite. Une personne, définie par son compte Facebook et son adresse e-mail, ne pourra gagner qu'une seule fois pendant la durée du jeu.

Article 4 - Dotations

Les dotations sont les suivantes :

- **1 DÉCEMBRE** : UN COFFRET CADEAU LE CHEMISEUR® - LE CHEMISEUR (120€)
- **2 DÉCEMBRE** : UN CASQUE HOMIDO VIRTUAL REALITY HEADSET V2 - HOMIDO (69,99€)
- **3 DÉCEMBRE** : UNE CHEERZ BOX, UN CALENDRIER, UN ALBUM - CHEERZ (83€)
- **4 DÉCEMBRE** : LE FEIYU SPG POUR SMARTPHONES - STUDIOSPORT (199€)
- **5 DÉCEMBRE** : L'APPAREIL PHOTO LA SARDINA AVEC FLASH ÉDITION DIY - LOMOGRAPHY (99€)
- **6 DÉCEMBRE** : DEUX VINYLES AU CHOIX - AMKASHOP (100€)
- **7 DÉCEMBRE** : LE SKATE BLAZER TEAK/MONSTERA - GLOBE (129,95€)
- **8 DÉCEMBRE** : LE SAC À DOS BALTHAZAR NOIR ET CAMEL - G-RIDE (65€ HT)
- **9 DÉCEMBRE** : UN ABONNEMENT À LA FORMULE "L'ÂGE DE RAISIN" PENDANT 3 MOIS - LE PETIT BALLON (71,67€)
- **10 DÉCEMBRE** : LES ÉCOUTEURS SANS FIL NOVA ET LE MINI DRONE NANO 2 - NOOVA (108€)
- **11 DÉCEMBRE** : UNE COVER EN BOIS DE MERISIER MACBOOK -WOODSTACHE (49,90€)
- **12 DÉCEMBRE** : UNE TOMTOM TOUCH CARDIO + BC - TOMTOM (109,95 €)
- **13 DÉCEMBRE** : UN BON CADEAU SUR LES COFFRETS ACTIVITÉS - IDEECADEAU.FR (100€)
- **14 DÉCEMBRE** : UNE TABLETTE WACOM INTUOS PRO M -WACOM (379€)
- **15 DÉCEMBRE** : TROIS OUVRAGES PHOTO (*52 défis créatifs pour le photographe d'AL. Jacquot, Les secrets de la photo argentine de G. Lepetit-Castel et #NoFilter de G. LAING*) - EYROLLES (69€)
- **16 DÉCEMBRE** : LE POTAGER D'INTÉRIEUR LILO CONNECTÉ - PRÊT À POUSSER (99,95€)
- **17 DÉCEMBRE** : UN ABONNEMENT TRIMESTRIEL - LABOXHOMME (85€)
- **18 DÉCEMBRE** : UN ABONNEMENT DE UN AN À BE CREATIVE - ORACOM (35€)
- **19 DÉCEMBRE** : UN CASQUE RAZER ULTIMATE - RAZER (279,99€)
- **20 DÉCEMBRE** : UNE ENCEINTE BLUETOOTH TERRACE - LEXON (89€)
- **21 DÉCEMBRE** : UN MASQUE STARK GAME OF THRONES - HUGINN MUNINN (24,95€)
- **22 DÉCEMBRE** : UNE CARTE CADEAU MYSTÈRE POUR UNE SURPRISE UNIQUE ET SUR-MESURE À SE PERSONNALISER - EMOOVIO (100€)
- **23 DÉCEMBRE** : UNE JDGBOX - JDG BOX(25,99€)
- **24 DÉCEMBRE** : UN AN D'ABONNEMENT À TUTO.COM (358,80€)

Article 5 - Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations

Est appelé "Instant gagnant", le jour et l'horaire (heure, minute, seconde du Serveur du jeu) prédéfinis et qui déclenchent l'attribution d'un lot.

Seules les dates, heures, minutes et secondes du serveur du Jeu feront foi au moment de la validation de la participation.

Dans le cadre du Jeu, 24 "instants gagnants" ont été mis en place de façon totalement aléatoire sur toute la période de validité du Jeu. Ils sont validés et enregistrés sur des bases informatiques sécurisées. Ils sont à gagner dans l'ordre chronologique mentionné dans l'article 4 et un "instant gagnant" est à gagner chaque jour, du 01 au 24 décembre 2017.

Les « instants gagnants » du Jeu sont dits ouverts dans la mesure où l'ensemble des dotations telles que précisées à l'article 4 restent disponibles jusqu'à ce qu'elles soient validées par un participant.

Est ainsi déclaré gagnant à une dotation, telles que précisées à l'article 4, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant ou, si personne ne joue à ce moment, celui qui joue le premier après cet instant gagnant.

En cas de pluralité de connexions de Participants, seule la 1ère connexion dans l'ordre chronologique sera gagnante à une dotation.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des « Instants Gagnants » est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu.

Article 6 - Publicité

En participant au concours photo, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et photographie de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées sur leur profil Facebook et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie de leur profil.

Article 7 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Tutoweecast et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée,

frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice ;
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ;
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- D'utilisation des données personnelles par Facebook.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de Tutowecast à cette adresse : <https://www.facebook.com/tutowecast>

Article 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à Weecast SAS, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Service Consommateurs de Weecast SAS - 31 rue d'Alger 83000 TOULON.